

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-298 du 31 Décembre 1991

autorisant Monsieur YAHOUEDOH Magloire
à perdre la Nationalité Béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 90-198 du 21 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU le Décret N° 65-272/PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Béninoise ;
- VU la Requête en date du 16 Mai 1991 de Monsieur YAHOUEDOH Magloire, ensemble les pièces produites ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Décembre 1991 ;

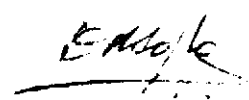
D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur YAHOUEDOH Magloire, né le 22 Août 1945 à AGOUAGON en République du Bénin, fils de Marcel YAHOUEDOH et de PODANHO Antoinette, tous de nationalité béninoise, demeurant à München en République d'Allemagne, est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

.../...

Article 2.- Le présent Décret prend effet à la date de sa signature sans toutefois qu'il soit porté atteinte à la validité des actes passés par Monsieur YAHOUEDOH Magloire, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la Nationalité béninoise de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

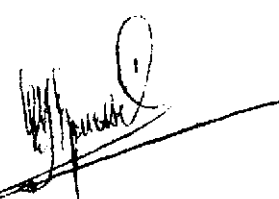
Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1991
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

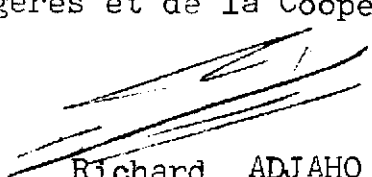
Le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la
Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,


Yves D. YEHOUESSI

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,


Richard ADJAHOU
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MAEC 4 MJL 4 MISAT 4
AUTRES MINISTERS 16 DEPARTMENTS 6 DCCT-GCONB-FASJEP-ENA 4
DAN-BN 2 INTERESSE 1 DACP1 AMBA-BENIN-BONN 2 JORB 1.-